

FEMMES MAIN DANS LA MAIN POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL  
ONG « F.M.M.D.I. »

280, Av. Bena Dibebe, Q/Malandji, Localité Biancky, C/Kananga, Kasai Central  
République Démocratique Du Congo



E-mail : [contact@fmmdi.org](mailto:contact@fmmdi.org) , [ongfmmdi@gmail.com](mailto:ongfmmdi@gmail.com)

Tél : +243 977367571/ +243 810350586



## MANUEL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La fraude est un procédé malicieux qui consiste à tromper sciemment autrui en vue d'obtenir un bénéfice illégitime ou de se dérober d'une obligation légale ou morale.

La fraude est un comportement déloyal qui implique l'intention de dissimiler un agissement non autorisé, dans le but d'obtenir un avantage matériel (gain, économies) ou moral (sentiment d'être reconnu, préserver une réputation, inspirer la confiance etc.).

La fraude comporte des risques certains liés notamment au fonctionnement, à la survie et à l'efficacité des activités d'une organisation tels que : les détournements d'actifs, les vols, les décaissements non autorisés, les doubles paiements, les détournements ou modifications des salaires, la surévaluation des frais, les frais fictifs, les remboursements multiples, la falsification des moyens de paiement du bénéficiaire, l'annulation frauduleuse des caisses, l'encaissement non comptabilisé, l'annulation d'ordres de virement, la manipulation/falsification d'informations des déclarations internes et externes.

A cet effet, l'ONG FMMDI applique la politique de la tolérance zéro en matière de prévention et de lutte contre la fraude.

Elle s'engage à :

- ✚ Mener des actions de sensibilisation et de formation relatives à la prévention et à la lutte contre la fraude afin de former ses employés sur les risques de fraude qu'ils

- peuvent rencontrer dans l'exécution des projets ainsi que dans la réalisation des activités de l'organisation;
- ✚ Vérifier les antécédents des candidats à l'embauche par le recours auprès des personnes de référence identifiées ;
  - ✚ Garantir à ses employés les congés et les vacances obligatoires ;
  - ✚ Diligenter les audits internes par le biais d'une commission Ad Hoc qui peut faire recours à des experts externes, en cas de détection ou d'alerte sur un cas de fraude ;
  - ✚ Tous les employés et collaborateurs de FMMDI sont invités à alerter sur les soupçons et détection de cas de fraude en saisissant la coordonnatrice de FMMDI, obligée de mettre immédiatement en place une commission chargée d'enquêter sur les soupçons de fraude ;

En cas de détection d'un cas de fraude avéré, FMMDI s'emploie à prendre des mesures conservatoires visant à :

- Protéger les employés qui pourraient être mis en danger par l'identification de la fraude ;
- Limiter au maximum les impacts financiers de la fraude sur l'organisation ;
- Identifier le mode opératoire des personnes mises en cause en conservant les éléments de preuve recueillis.

Outre les mesures conservatoires sus-évoquées, FMMDI prendra des sanctions allant jusqu'au licenciement et selon les circonstances, à l'égard des personnes reconnues coupables ou complices de fraude avérée.

Fait à Kananga le 02 Janvier 2022



Pour FMMDI  
Nathalie Kambala Luse  
Directrice Pays

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Kambala Luse', written over a faint circular stamp.